

DECRET N° 92-350 du 11 Décembre 1992

portant approbation du Budget de la
Caisse Nationale d'Epargne pour l'exer-
cice 1992-1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU le Loi N° 59-40 du 31 Décembre 1959 portant création d'une Caisse d'Epargne du Dahomey ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 91-271 du 17 Décembre 1992 portant Organisation, Attributions et Fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications ;
- VU le Décret N° 144/PR/MIPTPT du 23 Mai 1961 fixant les modalités de fonctionnement de la Caisse au point de vue administratif et comptable ;
- SUR Rapport du Ministre de la Culture et des Communications ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Novembre 1992,

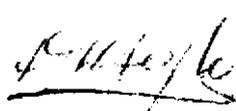
D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de la Caisse Nationale d'Epargne pour l'Exercice 1992-1993 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Décembre 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de la Culture et
des Communications,



Paulin HOUNTONDI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MCC 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES
18 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 UNB-FASJEP-ENA 3 DCCT-GCONB-
CSN 3 INSAE-DNP 2 JORB 1.-